



## Dettes rsi, divorce et dossier de surendettement

Par **GRISOU1958**, le **18/08/2014** à **18:14**

bonjour

mon mari, gérant majoritaire et non salarié de notre société qui est en liquidation, a une dette RSI de 30KE

en cas de divorce, suis-je tenue à la rembourser ?

il n'a pas le droit au chômage mais moi, seule salariée, je peux prétendre à un chômage de 950 euros seulement..

dans cette situation très précaire, que va-t-il arriver si nous déposons un dossier de surendettement ?

merci

Par **domat**, le **18/08/2014** à **18:41**

bjr,

comme gérant votre mari ne peut pas déposer de procédure de surendettement qui est réservée en principe aux particuliers.

les dettes professionnelles sont exclues de cette procédure.

vous n'êtes pas concerné personnellement par les dettes professionnelles mais si vous avez des biens communs (mariage sous le régime légal), les créanciers peuvent demander le partage des biens communs.

cdt